



Syndicat "Charente eaux" (Siren : 251601464)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Saint-Yrieix-sur-Charente
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	12/12/1979
Date d'effet	12/12/1979

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Michaël CANIT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Bâtiment Charente Eaux
Numéro et libellé dans la voie	241 Rue des Mesniers
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE
Téléphone	05 45 20 03 00
Fax	
Courriel	contact@charente-eaux.fr
Site internet	www.charente-eaux.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	923 502
Densité moyenne	62,79

Périmètres

Nombre total de membres : 101

- Dont 73 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Abzac (211600010)	511
16	Agris (211600036)	870
16	Alloue (211600077)	480
16	Ambernac (211600093)	385
16	Ansac-sur-Vienne (211600168)	841
16	Aubeterre-sur-Dronne (211600200)	326
16	Baignes-Sainte-Radegonde (211600259)	1 260
16	Barbezieux-Saint-Hilaire (211600283)	4 904
16	Benest (211600382)	314
16	Bonnes (211600499)	369
16	Brigueuil (211600648)	1 120
16	Brillac (211600655)	633
16	Brossac (211600663)	466
16	Chabrac (211600713)	615
16	Chalais (211600739)	1 821
16	Champagne-Mouton (211600762)	886
16	Charras (211600846)	346
16	Chasseneuil-sur-Bonnieure (211600853)	3 380
16	Chassenon (211600861)	865
16	Chazelles (211600937)	1 590
16	Chirac (211601000)	788
16	Condéon (211601059)	629
16	Confolens (200054047)	2 860
16	Coteaux-du-Blanzacais (200083129)	1 001
16	Coulgens (211601075)	552
16	Écuras (211601240)	561
16	Épenède (211601281)	177
16	Esse (211601315)	509
16	Étagnac (211601323)	1 010
16	Exideuil-sur-Vienne (211601349)	1 033
16	Eymouthiers (211601356)	320
16	Feuillade (211601372)	295
16	Fouquebrune (211601430)	730
16	Laprade (211601802)	255
16	Lessac (211601810)	532
16	Lesterps (211601828)	452
16	Manot (211602057)	549
16	Marillac-le-Franc (211602099)	842
16	Marthon (211602115)	557

16	Massignac (211602123)	386
16	Montboyer (211602222)	323
16	Montbron (211602230)	2 027
16	Montemboeuf (211602255)	687
16	Montmoreau (200063105)	2 554
16	Montrollet (211602313)	330
16	Moulins-sur-Tardoire (200085629)	806
16	Nanteuil-en-Vallée (211602420)	1 390
16	Nieuil (211602453)	916
16	Paizay-Naudouin-Embourie (211602537)	364
16	Pleuville (211602644)	324
16	Pressignac (211602701)	368
16	Reignac (211602768)	739
16	Rivières (211602800)	2 041
16	Ronsenac (211602834)	579
16	Rougnac (211602859)	406
16	Roussines (211602891)	303
16	Ruffec (211602925)	3 505
16	Saint-Adjutory (211602933)	500
16	Saint-Claud (211603089)	1 061
16	Saint-Germain-de-Montbron (211603238)	482
16	Saint-Laurent-de-Céris (211603295)	754
16	Saint-Maurice-des-Lions (211603378)	923
16	Saint-Romain (211603477)	522
16	Saint-Séverin (211603501)	813
16	Saint-Sornin (211603535)	828
16	Saulgond (211603634)	540
16	Taponnat-Fleurignac (211603790)	1 489
16	Terres-de-Haute-Charente (200083350)	3 946
16	Verteuil-sur-Charente (211604004)	605
16	Villebois-Lavalette (211604087)	731
16	Villefagnan (211604095)	1 004
16	Vouthon (211604210)	415
16	Yvrac-et-Malleyrand (211604251)	573

- Dont 27 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
16	CA du Grand Angoulême (200071827)	CA
16	CA du Grand Cognac (200070514)	CA
16	CC Coeur de Charente (200072023)	CC
16	CC de Charente Limousine (200072049)	CC
16	CC des 4B Sud Charente (200029734)	CC
86	CC du Civraisien en Poitou (200070035)	CC
16	CC du Rouillacais (241600303)	CC
16	CC La Rochefoucauld Porte du Périgord (200068914)	CC
16	CC Lavalette Tude Dronne (200070282)	CC
16	CC Val de Charente (200043016)	CC

17	EPAGE SYMBA (251710315)	SM fermé
16	SIAEP du Karst de la Charente (200065993)	SIVU
16	SIAEP Nord Est Charente (200065910)	SIVU
16	SIAEP Nord Ouest Charente (200073187)	SIVU
16	SM d'aménagement des bassins Aume Couture, Auge et Bief (SMA BACAB) (200079093)	SM fermé
16	SM d'aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA) (200079275)	SM fermé
87	SM des bassins Bandiat-Tardoire (200051712)	SM fermé
16	SM du Bassin Versant du Né (200079085)	SM fermé
16	SM Goire, Issoire et Vienne en Charente Limousine (200079481)	SM fermé
16	Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB) (200079069)	SM fermé
87	Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (200024743)	SM fermé
16	Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval (SABV Dronne Aval) (200079259)	SM fermé
16	Syndicat d'eau potable du Sud Charente (200079523)	SM fermé
24	Syndicat de rivières du bassin de la Dronne (200048882)	SM fermé
16	Syndicat des bassins Argenton Izone et Son Sonnette (200079184)	SM fermé
16	Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP) (200087575)	SM fermé
16	Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA) (200079143)	SM fermé

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement

DÃ©partement de la Charente (221600018)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 7

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans les domaines de l'eau potable; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention; Liste des membres pour la compétence "Eau": Ambernac - Barbezieux-Saint-Hilaire - Chasseneuil-sur-Bonnieure - La Rochefoucauld (pour la partie du territoire correspondant à celui de l'ancienne commune de La Rochefoucauld) - Saint-Palais-du-Né - SIAEP Nord-Ouest Charente - SIAEP Nord-Est Charente - SIAEP Sud Charente - SIAEP Karst de la Charente - CC du Rouillacais - CA Grand Angoulême pour l'intégralité de son territoire à l'exception de la commune de Voulgézac - CA Grand Cognac 2) et au-delà de ses membres, d'assurer une assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.

A la carte : La compétence a été conservée par : Verteuil-sur-Charente, Ruffec, Anais, Genac-Bignac, Yvrac-et-Malleyrand, Abzac, Esse, Epenède, Saint-Projet-Saint-Constant, Saint-Adjutory, SIAH DU BASSIN DU NE, Vars, Villognon, Laprade, Reignac, Montbron, Marillac-le-Franc, Rivières, Alloue, Champagne-Mouton, CC pays Villefagnan Ruffec Trois Vallées, SIAHP DE LA TARDOIRE, Pleuville, SIAH DU BASSIN DU TREFLE, Saint-Claud, Cellefrouin, Côteaux du blancazais,

Paizay-Naudouin-Embourie, CC Lavalette Tude Dronne, SIAH DU BASSIN DU BANDIAT, Chabanais, Coulgens, Mansle, Luxé, SIAH DU BASSIN DE LA BONNIEURE, Bonnes, Villefagnan, SIAH ET PISCICOLE DE LA CHARENTE NON DOMANIALE, Ecuras, Brossac, Roumazières-Loubert, Tourriers, SIAH DU BASSIN DU SON SONNETTE, Manot, Vouthon, Agris, Saint-Séverin, Montemboeuf, Ronsenac, Vouharte, Aunac sur Charente, Benest, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Romain, Aubeterre-sur-Dronne, Montboyer, Nanclars, Saulgond, CC Coeur de Charente, Saint-Amant-de-Boixe, SIAH DU BASSIN DU BIEF, Condéon, Genouillac, Massignac, Xambes, Eymouthiers, Rouillac, Montignac-Charente, Vilhonneur, Montrollet, Montmoreau, Taponnat-Fleurignac, Saint-Sornin, Chassenon, Marcillac-Lanville, Nieuil, Saint-Laurent-de-Céris, SI des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine, Confolens, Nanteuil-en-Vallée, Etagnac, Brigueuil, Chalais, SYNDICAT MIXTE VIENNE GORRE, Feuillade, Rougnac, SIAH DU BASSIN DE L'AUME COUTURE, Saint-Angeau, SIAH DU BASSIN DE L'AUGE, SIVU ASSAINISSEMENT CHENOMMET CHENON, SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DU BASSIN DE L'ANTENNE, SIAH DU BASSIN DE LA GUIRLANDE, Ansac-sur-Vienne, CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord, Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne, Marthon, Fouquebrune, Exideuil, Vaux-Rouillac, SIAH DU BASSIN DE LA CHARENTE AMONT, CC de Charente Limousine, SIAH DU VAL DE PERUSE, Chazelles, Brillac, Villebois-Lavalette, CC des 4B, Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA), Baignes-Sainte-Radegonde, Charras, Saint-Maurice-des-Lions

Par substitution

- Assainissement collectif

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans les domaines de l'assainissement collectif ; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage ; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire ; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention ; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention ; Liste des membres pour la compétence "Assainissement collectif" : - CA Grand Angoulême - CA Grand Cognac - CC Coeur de Charente - CC du Rouillacais - Abzac - Agris - Alloue - Ambernac - Ansac-sur-Vienne - Aubeterre-sur-Dronne - Baignes-Sainte-Radegonde - Barbezieux-Saint-Hilaire - Benest - Bonnes - Brigueuil - Brillac - Brossac - Chabanais - Chalais - Champagne-Mouton - Charras - Chasseneuil-sur-Bonnieure - Chassenon - Chazelles - Condéon - Confolens - Coteaux-du-Blanzacais pour la partie du territoire correspondant à l'ancienne commune de Blanzac-Porcheresse - Coulgens - Ecuras - Epenède - Esse - Etagnac - Exideuil - Eymouthiers - Feuillade - Fouquebrune - Laprade - Lesterps - Manot - Marillac-le-Franc - Marthon - Massignac - Montboyer - Montbron - Montemboeuf - Montmoreau pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciennes communes de Montmoreau Saint-Cybard, Moulins-sur-Tardoire (pour la partie du territoire correspondant à celui de l'ancienne commune de Vilhonneur), Saint-Laurent de Belzagot, Saint-Amant de Montmoreau, Saint-Eutrope - Montrollet - Nanteuil-en-Vallée - Nieuil - Paizay-Naudouin-Embourie - Pleuville - Reignac - Rivières - La Rochefoucauld-en-Angoumois - Ronsenac - Rougnac - Ruffec - Saint-Adjutory - Saint-Claud - Saint-Germain-de-Montbron - Saint-Laurent-de-Céris - Saint-Maurice-des-Lions - Saint-Projet-Saint-Constant - Saint-Romain - Saint-Séverin - Saint-Sornin - Saulgond - Taponnat-Fleurignac - Terres-de-Haute-Charente (pour la partie du territoire correspondant à celui des anciennes communes de Genouillac, Roumazières-Loubert et Suris) Verteuil-sur-Charente - Vilhonneur - Villebois-Lavalette - Villefagnan - Vouthon - Yvrac-et-Malleyrand 2) et au-delà de ses membres, d'assurer une assistance technique dans le domaine de l'assainissement

A la carte : La compétence a été conservée par : CC pays Villefagnan Ruffec Trois Vallées, SIAHP DE LA TARDOIRE, SIAEP du Sud Charente, SIAH DU BASSIN DU TREFLE, CC Lavalette Tude Dronne, SAEP DE LA BOEME, SIAH DU BASSIN DE LA CHARENTE AMONT, SIAH DU BASSIN DU BANDIAT, CC de Charente Limousine, SIAH DU VAL DE PERUSE, SIAEP du Karst de la Charente, SI des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine, CC des 4B, Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA), SIAH DU BASSIN DU NE, SIAH DU BASSIN DE LA BONNIEURE, SIAH ET PISCICOLE DE LA CHARENTE NON DOMANIALE, SYNDICAT MIXTE VIENNE GORRE, SIAH DU BASSIN DE L'AUME COUTURE, SIAH DU BASSIN DU SON SONNETTE, SIAH DU BASSIN DE L'AUGE, SIAEP Nord Ouest Charente, SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DU BASSIN DE L'ANTENNE, SIAH DU BASSIN DE LA GUIRLANDE, CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord, SIAEP Nord Est Charente, SIAH DU BASSIN DU BIEF, Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne

Par substitution

- Assainissement non collectif

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans les domaines de l'assainissement non collectif ; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage ; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire ; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention ; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention ; Liste des membres pour la compétence "Assainissement non collectif" : CA Grand Angoulême - CA Grand Cognac - CC des 4B Sud Charente - CC de Charente Limousine - CC Cœur de Charente - CC Lavalette Tude Dronne pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancienne CC Tude et Dronne - CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord - CC du Rouillacais - CC Val de Charente

A la carte : La compétence a été conservée par : Verteuil-sur-Charente, Ruffec, Anais, Genac-Bignac, Yvrac-et-Malleyrand, Abzac, Esse, SIAEP du Karst de la Charente, Epenède, Saint-Projet-Saint-Constant, Saint-Adjutory, SIAH DU BASSIN DU NE, Vars, Villognon, Laprade, Reignac, SIAEP Nord Ouest Charente, Montbron, Marillac-le-Franc, Rivières, Alloue, Ambernac, Champagne-Mouton, SIAHP DE LA TARDOIRE, Pleuville, SIAH DU BASSIN DU TREFLE, Saint-Claud, Cellefrouin, Côteaux du blanczais, Paizay-Naudouin-Embourie, SAEP DE LA BOEME, SIAH DU BASSIN DU BANDIAT, Barbezieux-Saint-Hilaire, Chabanais, Coulgens, Mansle, Luxé, SIAH DU BASSIN DE LA BONNIEURE, Brossac, Roumazières-Loubert, Tourriers, SIAH DU BASSIN DU SON SONNETTE, Chasseneuil-sur-Bonniece, Manot, Vouthon, Agris, Saint-Séverin, Montemboeuf, Ronsenac, Vouharte, Aunac sur Charente, Benest, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Romain, Aubeterre-sur-Dronne, Montboyer, Nanclars, Saulgond, Saint-Amant-de-Boixe, SIAH DU BASSIN DU BIEF, Condéon, Genouillac, Massignac, Xambes, Eymouthiers, Rouillac, SIAEP du Sud Charente, Montignac-Charente, Vilhonneur, Montrollet, Montmoreau, Taponnat-Fleurignac, Saint-Sornin, Chassenon, Marcillac-Lanville, Nieuil, Saint-Laurent-de-Céris, SI des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine, Confolens, Nanteuil-en-Vallée, Etagnac, Brigueuil, Chalais, SYNDICAT MIXTE VIENNE GORRE, La Rochefoucauld, Feuillade, Rougnac, SIAH DU BASSIN DE L'AUME COUTURE, Saint-Angeau, SIAH DU BASSIN DE L'AUGE, SIVU ASSAINISSEMENT CHENOMETT CHENON, SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DU BASSIN DE L'ANTENNE, SIAH DU BASSIN DE LA GUIRLANDE, Ansac-sur-Vienne, SIAEP Nord Est Charente, Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne, Marthon, Fouquebrune, Exideuil, Vaux-Rouillac, SIAH DU BASSIN DE LA CHARENTE AMONT, SIAH DU VAL DE PERUSE, Chazelles, Brillac, Villebois-Lavalette, Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA), Baignes-Sainte-Radegonde, Charras, Saint-Maurice-des-Lions, Bonnes, Villefagnan, SIAH ET PISCICOLE DE LA CHARENTE NON DOMANIALE, Ecuras

Par substitution

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage ; - d'assurer des missions de maîtrise d'ouvrage dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire ; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention ; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention. Liste des membres pour l'exercice de la compétence "gestion des milieux aquatiques" - syndicat mixte d'aménagement hydraulique (SMAH) du bassin de la Charente Amont- SMAH du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA), pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciens SIAH de la Charraud et de la Boème, SIAH du bassin de l'Echelle, SIAH du bassin des Eaux Claires, SIAH du bassin de la Nouère et SIAHP de la Touvre - SMAH du bassin de l'Aume-Couture- Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)- SMAH du bassin du Bief - Syndicat du bassin versant du Né- SM d'étude et d'aménagement hydraulique du bassin du Son Sonnette- SABV Dronne Aval- SMAH du Val de Péruse- SMAHP de la Charente non domaniale- SM du bassin du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente limousine- Syndicat mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS) pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancien SIAH du bassin du Trèfle- Syndicat mixte de rivières du bassin de la Dronne- Syndicat mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru (SYMBA)- Syndicat mixte Vienne Gorre- CA Grand Angoulême pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CA Grand Cognac pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC des 4B Sud Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC de Charente Limousine pour la

partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Coeur de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Lavalette Tude Dronne pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC du Rouillacais pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Val de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI. 2) et au-delà de ses membres, d'assurer une assistance technique dans le domaine de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques dans les conditions prévues aux articles L. 3232-1-1 et R. 3232-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage ; - d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire ; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention ; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention. Liste des membres pour l'exercice de la compétence "gestion des milieux aquatiques" - syndicat mixte d'aménagement hydraulique (SMAH) du bassin de la Charente Amont- SMAH du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA), pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciens SIAH de la Charraud et de la Boême, SIAH du bassin de l'Echelle, SIAH du bassin des Eaux Claires, SIAH du bassin de la Nouère et SIAHP de la Touvre - SMAH du bassin de l'Aume-Couture- Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)- SMAH du bassin du Bief - Syndicat du bassin versant du Né- SM d'étude et d'aménagement hydraulique du bassin du Son Sonnette- SABV Dronne Aval- SMAH du Val de Péruse- SMAHP de la Charente non domaniale- SM du bassin du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente limousine- Syndicat mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS) pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancien SIAH du bassin du Trèfle- Syndicat mixte de rivières du bassin de la Dronne- Syndicat mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru (SYMBA)- Syndicat mixte Vienne Gorre- CA Grand Angoulême pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CA Grand Cognac pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC des 4B Sud Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC de Charente Limousine pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Coeur de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Lavalette Tude Dronne pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC du Rouillacais pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Val de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI.

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage ; - d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire ; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention ; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention. Liste des membres pour l'exercice de la compétence "gestion des milieux aquatiques" - syndicat mixte d'aménagement hydraulique (SMAH) du bassin de la Charente Amont- SMAH du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA), pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciens SIAH de la Charraud et de la Boême, SIAH du bassin de l'Echelle, SIAH du bassin des Eaux Claires, SIAH du bassin de la Nouère et SIAHP de la Touvre - SMAH du bassin de l'Aume-Couture- Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)- SMAH du bassin du Bief - Syndicat du bassin versant du Né- SM d'étude et d'aménagement hydraulique du bassin du Son Sonnette- SABV Dronne Aval- SMAH du Val de Péruse- SMAHP de la Charente non domaniale- SM du bassin du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente limousine- Syndicat mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS) pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancien SIAH du bassin du Trèfle- Syndicat mixte de rivières du bassin de la Dronne- Syndicat mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru (SYMBA)- Syndicat mixte Vienne Gorre- CA Grand Angoulême pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CA Grand Cognac

pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC des 4B Sud Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC de Charente Limousine pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Coeur de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Lavalette Tude Dronne pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC du Rouillacais pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Val de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI.

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

1) au profit de ses membres - d'apporter son soutien administratif et technique, aux actions engagées dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer, dans ces mêmes domaines, des missions dans le cadre d'une délégation de leur maîtrise d'ouvrage ; - d'assurer des missions de maîtrise d'œuvre dans le domaine des milieux aquatiques ; - d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire ; - d'étudier, proposer, participer ou mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour ses membres dans ses domaines d'intervention ; - de représenter ses membres au sein d'instances techniques ou administratives dans ses domaines d'intervention. Liste des membres pour l'exercice de la compétence "gestion des milieux aquatiques" - syndicat mixte d'aménagement hydraulique (SMAH) du bassin de la Charente Amont- SMAH du bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA), pour la partie de son territoire correspondant à celui des anciens SIAH de la Charraud et de la Boème, SIAH du bassin de l'Echelle, SIAH du bassin des Eaux Claires, SIAH du bassin de la Nouère et SIAHP de la Touvre - SMAH du bassin de l'Aume-Couture- Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)- SMAH du bassin du Bief - Syndicat du bassin versant du Né- SM d'étude et d'aménagement hydraulique du bassin du Son Sonnette- SABV Dronne Aval- SMAH du Val de Péruse- SMAHP de la Charente non domaniale- SM du bassin du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente limousine- Syndicat mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS) pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancien SIAH du bassin du Trèfle- Syndicat mixte de rivières du bassin de la Dronne- Syndicat mixte pour la gestion des bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru (SYMBA)- Syndicat mixte Vienne Gorre- CA Grand Angoulême pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CA Grand Cognac pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC des 4B Sud Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC de Charente Limousine pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Coeur de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Lavalette Tude Dronne pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC du Rouillacais pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI - CC Val de Charente pour la partie de son territoire sur laquelle elle exerce directement la compétence GEMAPI.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)